



SwissLife

Compte d'exploitation 2011

Prévoyance professionnelle Swiss Life Suisse



Editorial



Chère lectrice, cher lecteur,

D'un point de vue sociopolitique, l'année 2011 a surtout été marquée par le rapport du Conseil fédéral sur «L'avenir de la prévoyance professionnelle». Par ce rapport, le Conseil fédéral remplit l'obligation que lui impose la loi depuis la 1^{re} révision de la LPP, à savoir examiner à intervalles réguliers les paramètres de la prévoyance professionnelle. Le document recense de nombreux champs d'action et solutions alternatives, qui seront discutés au cours des prochains mois et feront éventuellement l'objet d'un vote.

Les débats concernant ce rapport sur «L'avenir de la prévoyance professionnelle» interviennent à un moment où l'assurance complète connaît une renaissance. Si les découverts actuels grevant leur solution de prévoyance ne permettent pas à toutes les œuvres de prévoyance le désirant de passer à un contrat d'assurance complète, loin de là, la croissance des recettes de primes confirme tout de même cette tendance. Ainsi, malgré des primes de risque et des primes pour frais de gestion en baisse, les primes totales de l'assurance collective ont augmenté de plus de 6 % (augmentation issue de la reprise des affaires collectives de Nationale Suisse Vie SA au 1^{er} janvier 2011 comprise).

L'année passée, les prestations d'assurance versées se sont élevées à 6,4 milliards de francs, ce qui correspond à leur niveau de 2009. Les prestations vieillesse, décès, invalidité et libre passage sont restées similaires à celles de l'année précédente.

En 2011, les frais de gestion ont de nouveau pu être baissés de 3 % grâce aux mesures visant à améliorer l'efficacité.

Les rendements nets constatés aux valeurs comptables ont atteint en 2011 la valeur remarquable de 3,52 %, soit une forte amélioration par rapport aux 3,18 % de l'année précédente et un excellent résultat au vu de la faiblesse persistante des taux d'intérêt.

En 2011, le taux de distribution a été de 92 %. Les 90 % exigés par la loi («quote-part minimum») ont donc été de nouveau clairement dépassés. Grâce au bon résultat obtenu, nos assurés bénéficient toujours de prestations élevées, et nous sommes à même d'appliquer une politique prudente en matière de constitution de réserves.

225 millions de francs ont pu être attribués au fonds d'excédents. Cette somme s'est inscrite légèrement au-dessus du niveau des distributions et permet à Swiss Life de continuer à verser régulièrement des excédents élevés aux assurés.

La croissance, les nouvelles améliorations réalisées en termes de coûts et la qualité constante du résultat des placements nous confirment que nous sommes sur la bonne voie avec nos produits, nos prestations et nos garanties et qu'en tant que prestataire complet, nous proposons des solutions répondant aux besoins de nos clients.

Hans-Jakob Stahel
Responsable secteur opérationnel Entreprises

En bref: compte d'exploitation prévoyance professionnelle Suisse

En 2011, le secteur opérationnel Prévoyance professionnelle de Nationale Suisse Vie SA a été transféré à Swiss Life SA avec effet au 1^{er} janvier 2011. Les données

relatives à l'année 2011 tiennent compte de cet effectif repris. Sauf mention contraire, ce n'est pas le cas de celles de l'année 2010.

Produits	2011	2010
Recettes de primes	6 450	6 076
Primes d'épargne	5 519	5 128
Primes de risque	701	719
Primes pour frais de gestion	230	229
Produits des placements nets	1 751	1 480
Produits directs des placements	1 929	1 858
Résultats des aliénations	295	-38
Résultat monétaire	-301	-236
Solde des réévaluations et amortissements	-73	-15
Charges d'intérêts	0	0
Frais de la gestion de fortune	-99	-89
Autres produits	27	23
Résultat de la réassurance	-5	-2
Total des produits	8 223	7 577
Charges	2011	2010
Prestations d'assurance	6 371	5 213
Prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité	1 870	1 858
Prestations de libre passage	2 121	2 123
Valeurs de rachat	2 349	1 232
Charges de traitement des prestations	31*	-
Variation des provisions techniques	1 128	1 682
Avoir de vieillesse	861	742
Réserves mathématiques des rentes	473	498
Polices de libre passage	94	83
Autres provisions techniques	-300	359
Frais d'acquisition et de gestion, bruts	248	287*
Autres charges	37	41
Répartition indiv. des surplus de rendement selon contrat	0	0
Parts d'excédent attribuées au fonds d'excédents	225	189
Résultat d'exploitation	214	165
Total des charges	8 223	7 577

Toutes les données sont en millions de francs

*Depuis l'exercice 2011 (jusqu'à présent sous «Frais d'acquisition et de gestion, bruts»)

Méthode de comptabilisation

Le compte d'exploitation des affaires collectives englobe les activités de Swiss Life en Suisse dans le domaine de la prévoyance professionnelle. La LPP (loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité), la LSA (loi sur la surveillance des assurances) et l'OS (ordonnance sur la surveillance) constituent les bases légales du compte d'exploitation LPP.

Les primes périodiques, les primes uniques et les produits des capitaux représentent l'essentiel des recettes du compte d'exploitation. Les prestations d'assurance sont essentiellement des prestations de vieillesse, d'invalidité ou de décès, ainsi que des prestations en capital dans le cadre d'un libre passage ou d'un rachat.

Les explications données se basent sur les comptes annuels statutaires. Les comptes annuels statutaires des activités en Suisse reflètent l'évolution de l'assurance collective et individuelle suisse du point de vue actuariel.

Sur la base de ce document, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) peut vérifier si les directives sont respectées, notamment celles relatives à la solvabilité. L'attribution des excédents aux preneurs d'assurance, la politique de répartition du dividende et l'établissement de rapports à l'intention de l'autorité de surveillance sont fonction des comptes annuels statutaires.

Les comptes annuels statutaires ne doivent pas être confondus avec les états financiers consolidés du groupe Swiss Life. Ces derniers traduisent la marche des affaires de l'ensemble du groupe du point de vue des actionnaires. Ils sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les résultats des filiales étrangères figurent également dans les états financiers du groupe. Il n'est donc pas possible d'établir une comparaison directe avec le résultat des activités suisses.

Justification du respect du pourcentage minimum

Les activités de prévoyance professionnelle peuvent être divisées en trois processus: épargne, risque et frais. Les produits permettent en premier lieu de couvrir les charges relatives à chacun des processus. La partie restante des

gains sert ensuite au renforcement des réserves qui permettent de garantir durablement les prestations promises et d'alimenter le fonds d'excédents.

Processus	Recettes	Prestations attribuées
Processus d'épargne	Rendement net des capitaux	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, conversion de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse
Processus de risque	Prime de risque	Versement de prestations d'invalidité et de survivants, constitution de réserves mathématiques pour les nouvelles rentes
Processus de frais	Prime pour frais de gestion	Prestations relevant de la gestion des solutions de prévoyance et d'assurance et du conseil à la clientèle

Affaires collectives soumises à la quote-part minimum

Les affaires collectives sont dans leur grande majorité soumises à la quote-part minimum. D'après les dispositions légales relatives à la quote-part minimum (également appelé Legal Quote), 90 % des bénéfices au minimum

doivent être utilisés en faveur des preneurs d'assurance. Il s'agit de garantir que les preneurs d'assurance participent de manière appropriée aux éventuels bénéfices de la compagnie d'assurance.

	2011	2010
Somme des éléments relatifs aux revenus	2 227	2 041
Processus d'épargne	1 464	1 279
Processus de risque	553	552
Processus de frais	210	210
Somme des dépenses	1 603	1 574
Processus d'épargne	1 023	952
Processus de risque	351	382
Processus de frais	229	240
Résultat brut	624	467
Variation des provisions techniques	298	240
Risque de longévité	330	21
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	130	79
Cas d'assurance déclarés mais encore non liquidés	36	-14
Cas d'assurance survenus mais encore non déclarés	-36	48
Fluctuation de la sinistralité	2	-1
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
Garanties de taux d'intérêt	0	0
Modification et assainissement des tarifs	-164	107
Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire	0	0
Attribution au fonds d'excédents	148	82
Résultat du compte d'exploitation	178	145
Quote-part de distribution	92,0%	92,9%

Toutes les données sont en millions de francs

En 2011, dans les affaires soumises à la quote-part minimum, Swiss Life a utilisé 2 049 millions de francs au total en faveur des assurés. Avec une quote-part de distri-

bution de 92,0%, les exigences liées au minimum légal sont respectées.

Affaires collectives non soumises à la quote-part minimum

Les contrats disposant d'une réglementation spéciale en matière de participation aux excédents ne sont pas soumis à la quote-part minimum, ou ne le sont que partiellement. En font notamment partie les contrats avec

compte de pertes et profits. La participation à un éventuel excédent est ici fonction de l'évolution du risque propre à chaque contrat.

	2011	2010
Somme des éléments relatifs aux revenus	455	387
Processus d'épargne	287	201
Processus de risque	148	167
Processus de frais	20	19
Somme des dépenses	271	236
Processus d'épargne	184	140
Processus de risque	65	74
Processus de frais	22	22
Résultat brut	184	151
Variation des provisions techniques	71	24
Risque de longévité	108	1
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	4	14
Cas d'assurance déclarés mais encore non liquidés	4	0
Cas d'assurance survenus mais encore non déclarés	4	6
Fluctuation de la sinistralité	2	2
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
Garanties de taux d'intérêt	0	0
Modification et assainissement des tarifs	-51	1
Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire	0	0
Attributions au fonds d'excédents	77	107
Résultat du compte d'exploitation	36	20
Quote-part de distribution	92,0 %	94,9 %

Toutes les données sont en millions de francs

En 2011, dans les affaires non soumises à la quote-part minimum, Swiss Life a utilisé 419 millions de francs au total en faveur des assurés.

Résumé

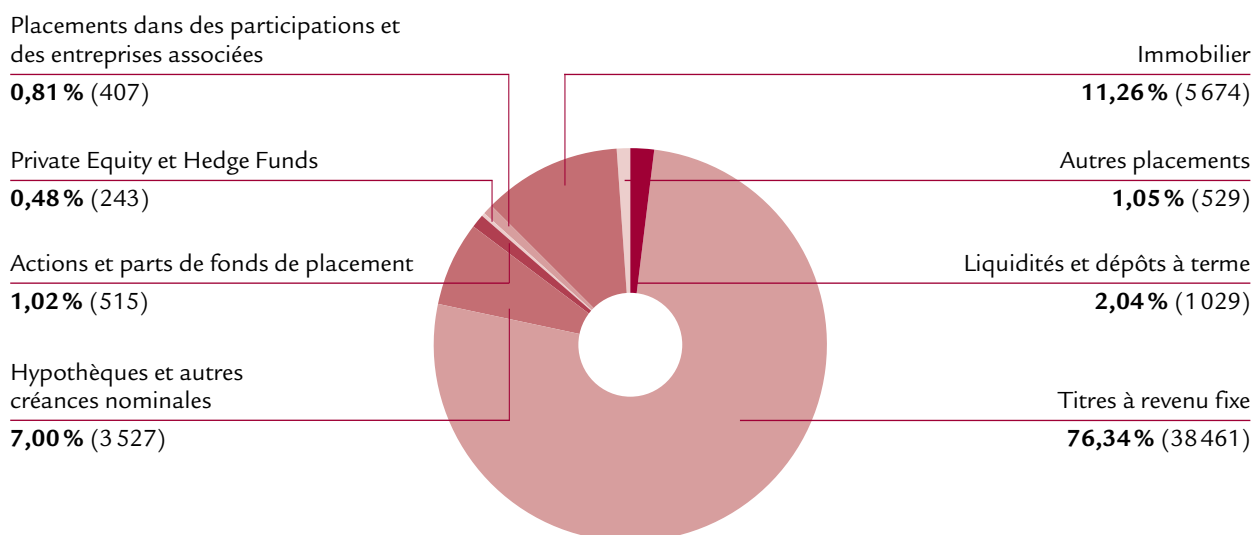
	*SQPM	**NSQPM	Total
Recettes brutes	2 227	455	2 682
Prestations en faveur des assurés			
Somme des dépenses	1 603	271	1 874
Variation des provisions techniques	298	71	369
Attributions au fonds d'excédents	148	77	225
Résultat d'exploitation	178	36	214
Quote-part de distribution	92,0 %	92,0 %	92,0 %

*SQPM: soumises à la quote-part minimum

**NSQPM: non soumises à la quote-part minimum

Détail du portefeuille de placements

Portefeuille de placements selon les catégories de placement au 31 décembre 2011 (en % de la valeur comptable).
Le total s'élève à 50 385 millions de francs (toutes les données entre parenthèses sont en millions de francs).



Produit des capitaux – exercice 2011

En raison de la crise de la dette, l'année 2011 a été marquée par des taux d'intérêt historiquement bas, qui ont évolué vers la fin de l'année au plus bas niveau. Les rendements des obligations d'entreprise ont pâti des conditions économiques défavorables, mais ont tout de même engendré des revenus réjouissants. Les obligations d'Etat ont atteint une performance encore meilleure à celle des obligations d'entreprise. De manière générale, les marchés des actions ont été très volatils. N'essayant que des pertes réduites, les indices américains ont connu le maintien le meilleur alors que les marchés des actions européens perdaient nettement plus de 10%. La Suisse a évolué entre ces deux extrêmes.

Dans ce contexte, Swiss Life s'en est tenue à la stratégie mise en place durant les années précédentes. Dans un environnement marqué par des taux constamment bas, Swiss Life a investi dans des obligations d'entreprise et d'Etat à long terme et de bonne qualité. En outre, elle a continué à étoffer son portefeuille immobilier. De façon générale, la part en actions est demeurée à un niveau bas et les portefeuilles de Hedge Funds ont été de nouveau réduits. Grâce à ces mesures, Swiss Life a obtenu un rendement net de 3,52% (contre 3,18% en 2010) sur les placements concernant la prévoyance professionnelle. La performance des placements aux valeurs de marché a quant à elle atteint 8,01% (contre 6,59% en 2010).

Chiffres clés du bilan

Actifs

Placements	50 385
Passifs	
Provisions techniques brutes	47 624
Avoirs de vieillesse	27 568
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	9 784
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours	2 389
Polices de libre passage	2 773
Provisions pour les cas d'assurance survenus mais encore non liquidés	1 317
Fonds pour la compensation du renchérissement	802
Parts d'excédent créditées	163
Autres provisions techniques	2 828
Produit brut des placements	1 851
Produit net des placements	1 751

	Valeur comptable	Valeur de marché
Portefeuille de placements au début de l'exercice	49 056*	51 350*
Portefeuille de placements à la fin de l'exercice	50 385	55 193

Réserves de réévaluation

Réserves de réévaluation au début de l'exercice	2 294*
Réserves de réévaluation à la fin de l'exercice	4 808
Variation des réserves de réévaluation	2 514
Rendement brut/net** sur les valeurs comptables	3,72%/3,52%
Performance brute/nette*** sur les valeurs de marché	8,20%/8,01%

Toutes les données sont en millions de francs

*Situation successive à la reprise de l'effectif d'assurance collective de Nationale Suisse Vie SA

**Produit des placements en pourcentage de la valeur comptable moyenne

***Produit des placements et variations des réserves de réévaluation en pourcentage de la valeur de marché moyenne

Données relatives à la politique de placement de Swiss Life

Swiss Life gère ses placements de manière à ce que le capital risque économique soit exploité en fonction de sa propension au risque. A cet effet, Swiss Life met en œuvre une gestion des actifs et des passifs (ALM). La stratégie de placement repose sur les enseignements tirés de l'évaluation des risques. L'objectif est de s'assurer que Swiss Life sera à tout moment en mesure de verser les prestations exigibles et que les capitaux propres suffiront toujours à couvrir les fluctuations de valeur des actifs et des passifs. Les fonds des preneurs d'assurance, les réserves libres de l'entreprise et ses capitaux propres sont systématiquement placés dans le strict respect de critères clairement définis en matière de sécurité, de rendement et de liquidité.

Fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une provision pour les participations futures aux excédents. Il sert à aplanir les fluctuations liées à la marche des affaires et permet de garantir une attribution stable des excédents aux preneurs d'assurance. Ce fonds doit être utilisé exclusivement en faveur des preneurs d'assurance. Il est alimenté par les attributions issues du compte d'exploitation. Les montants distribués aux preneurs d'assurance sont prélevés sur ce fonds. Les montants injectés dans le fonds d'excédents doivent être reversés aux preneurs d'assurance dans les cinq ans qui suivent. Sur une année, le total des attributions aux preneurs d'assurance ne doit pas s'élever à plus de deux tiers du fonds d'excédents.

Etat du fonds d'excédents à la fin 2010	520*
Répartition entre les institutions de prévoyance	223
Correction de valeurs	0
Prélèvement sur le fonds d'excédents pour couvrir un déficit d'exploitation	0
Attribution du compte d'exploitation au fonds d'excédents	225
Etat à la fin 2011	522

Toutes les données sont en millions de francs

*Situation successive à la reprise de l'effectif d'assurance collective de Nationale Suisse Vie SA

Le résultat 2011 a permis d'attribuer un montant total de 225 millions de francs au fonds d'excédents des affaires collectives.

Fonds pour la compensation du renchérissement

Le fonds pour la compensation du renchérissement est une provision technique. Il permet de financer l'adaptation future des rentes d'invalidité et de survivants en cours

à l'évolution des prix. Le fonds pour la compensation du renchérissement est alimenté par les primes de renchérissement versées par les assurés actifs.

Etat du fonds à la fin 2010	776*
Primes de renchérissement encaissées	18
Intérêt tarifaire	10
Charges pour l'augmentation des rentes de risque due au renchérissement	2
Prélèvement en faveur du compte d'exploitation	0
Etat à la fin 2011	802

Toutes les données sont en millions de francs

*Situation successive à la reprise de l'effectif d'assurance collective de Nationale Suisse Vie SA

Frais de gestion

Frais de gestion de la fortune

Frais de gestion de la fortune*	99
En pourcentage des placements aux valeurs du marché	0,19%

*en millions de CHF

Les frais de gestion de la fortune comprennent tous les coûts internes engendrés par l'activité de placement ainsi que les coûts externes. Les commissions pour la garde des titres et les autres charges en font partie, par exemple. En revanche, les frais de transaction ne sont pas compris.

Coûts de mise en œuvre

Frais d'acquisition*	57
Frais relatifs au marketing et à la publicité*	4
Autres frais relatifs à l'administration générale*	187
Frais d'acquisition et de gestion Partie Réassurance*	3
Nombre d'assurés au 31 décembre 2011	562 320
Frais de gestion par tête (CHF)	435
Prime pour frais de gestion par tête (CHF)	408

*en millions de CHF

Les 248 millions de frais de gestion comprennent tous les frais d'acquisition et de gestion incombant à Swiss Life de par la gestion des affaires d'assurance vie collective. Rapporté au nombre de personnes assurées, cela résulte sur des charges moyennes de 435 francs. Swiss Life a pu réduire ses frais de gestion par rapport à 2010 sur une base comparable (charges de traitement des prestations exclues) de 255 millions de francs à 248 millions de francs, soit une réduction de 2,7%. Swiss Life s'efforcera de réduire encore ces frais à l'avenir.

Autres chiffres clés

Nombre de contrats collectifs	38 102
Nombre d'assurés à la fin de l'exercice	562 320
Nombre d'assurés actifs	404 812
Nombre de bénéficiaires de rentes	73 633
Nombre de polices de libre passage	83 875
Rémunération garantie des avoirs de vieillesse du régime obligatoire	2,00%
Rémunération garantie des avoirs de vieillesse du régime surobligatoire	1,50%
Rémunération des avoirs de vieillesse du régime surobligatoire avec excédents liés aux intérêts	2,40%
Taux de conversion pour les femmes, régime surobligatoire (âge de la retraite: 64 ans)	5,72%
Taux de conversion pour les hommes, régime surobligatoire (âge de la retraite: 65 ans)	5,84%





SwissLife

L'avenir commence ici.

Swiss Life SA
General-Guisan-Quai 40
Case postale 2831
8022 Zurich
www.swisslife.ch